

A. D. S. E.

Association de Défense de la Santé et de l'Environnement

3, Place de l'Eglise 91410 Saint-Escobille

Association déclarée le 15.10.2002 n° 911000472 sous la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 JPNS

Monsieur le Ministre
de la transition écologique et solidaire
Direction générale de la prévention
des risques

Mérobert, le 27 mai 2019

Objet : Consultation du public sur le projet de plan national de gestion des déchets du 23 avril 2019 au 31 mai 2019.

Monsieur le Ministre,

Nous vous prions de trouver ci-dessous nos propositions en ce qui concerne une meilleure prévention et gestion des déchets.

Nous avons choisi d'aborder des questions de dimension concrète et réalisable plutôt que technocratique pour sortir du modèle économique « fabriquer, consommer, jeter ».

Actions éco exemplaires destinées aux collectivités et entreprises :

Marchés publics travaux

Nous avons constaté que trop peu de collectivités inséraient dans leurs appels d'offre de fournitures, de services et surtout de travaux, des clauses environnementales s'inscrivant dans les objectifs du développement durable et de l'économie circulaire.

Pourtant la considération environnementale est clairement formalisée dans le droit des marchés publics, aux plans européen et national.

Nous pouvons envisager un gain considérable de récupération de déchets (à des fins de réutilisation ou de revalorisation) produits par les chantiers de déconstruction de bâtiments, nous rejetons le terme démolition aujourd'hui dépassé.

Plus concrètement, au fur et à mesure de la déconstruction, un tri des matériaux est effectué pour être mis dans des bennes puis orientés vers des filières de revalorisation selon les principes de l'écologie industrielle (exemple : béton concassé à utiliser en voirie). Certains matériaux peuvent aussi être réutilisés dans les nouvelles constructions ou dans les réhabilitations de bâtiments.

Les marchés des collectivités doivent être pensés en ce sens de la conception du projet à la réalisation.

Le cahier des clauses techniques particulières est une pièce maîtresse du dossier des marchés publics.

Nous préconisons de multiplier les formations de méthodologie très incitative à l'attention des élus des collectivités en charge du développement durable, des travaux et des marchés publics et d'y associer les responsables administratifs de ces mêmes secteurs.

Il s'agit d'encourager toutes les collectivités, et elles sont nombreuses, à systématiser l'insertion de ces clauses environnementales absolument essentielles dans tous leurs marchés publics.

Partenaires potentiels : Collectivités Territoriales, Association des maires de France, Syndicat National des Directeurs Généraux des Services des Collectivités Territoriales, Fédération Française du Bâtiment, Chambres consulaires....

Déchetteries

Pour de meilleures performances dans le tri il est important de former régulièrement les employés et de les encourager grâce à des salaires décents et des primes au « tonnage valorisé », afin d'éviter de remplir les bennes « tout venant » destinées à la mise en décharge ou à l'incinération.

Des locaux à disposition de tout public pourraient recevoir les articles encore utilisables ou pour pièces détachées.

Gaspillage alimentaire

Nous savons aussi que malgré la législation et la réglementation en vigueur, trop peu de collectivités ayant la compétence restauration scolaire travaillent à la réduction du gaspillage alimentaire alors que les enjeux en ce domaine en matière de gestion des déchets sont considérables.

Un grand nombre d'organismes dont par exemple l'ADEME, l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes (Andev), la Ligue de l'enseignement, donne les clefs pour sensibiliser, éduquer, mobiliser tous les acteurs concernés (des gestionnaires aux élèves consommateurs).

Il en est de même en ce qui concerne la restauration collective des entreprises.

Les biodéchets résiduels qui devraient pourtant diminuer sont trop souvent jetés dans les bacs réservés aux ordures ménagères plutôt que d'être récupérés et traités dans les usines de biométhanisation à des fins de valorisation énergétique. Précisons toutefois que sur de nombreuses unités de biométhanisation, les process utilisés sont malheureusement loin d'être maîtrisés et génèrent des pollutions atmosphériques nuisibles à l'environnement et à la santé publique (exemple : usine Bionerval installée dans la zone industrielle Sudessor Etampes-Brières les scellés 91). Le tri des biodéchets manque de rigueur on retrouve encore beaucoup de plastiques, de polystyrène et autres emballages alimentaires dans les digestats épandus sur les terres agricoles.

Nous préconisons la mise en œuvre de formations spécifiques en ce domaine, donnant aux gestionnaires les outils permettant d'engager des actions réelles avec obtention de résultats dans les établissements concernés.

Partenaires potentiels : élus, collectivités territoriales, gestionnaires de cuisines centrales, de restaurants scolaires et d'entreprises, prestataires fournisseurs de repas, producteurs, responsables jeunesse, associations....

Actions destinées aux professionnels et à tous les publics :

Promotion de l'eau du robinet

Nous partageons pleinement les objectifs de diminution des quantités d'emballage (bouteilles d'eau et autres) défendus par les collectivités gestionnaires de l'eau potable.

Mais nous tenons à vous sensibiliser sur le comportement de nombreuses familles qui à juste raison craignent pour des raisons sanitaires de consommer l'eau du robinet et achètent ainsi de l'eau en bouteille, cela en raison de la présence dans l'eau distribuée, de plus en plus fréquemment, de pesticides (atrazine) de manière récurrente ou occasionnelle, plus formaldéhydes, hydrocarbures, toluène, benzène, xylène, etc.

Nous citerons pour exemple les analyses de l'eau dite « potable » réalisées à notre demande sur deux villages du Sud Essonne par deux laboratoires dont l'un accrédité Cofrac et qui sont à votre disposition, si vous souhaitez approfondir le sujet.

Le Département de l'Essonne a été très sensible à notre démarche.

Partenaires potentiels : Départements, Agence de l'eau, Collectivités ayant la compétence eau potable, fermiers ou concessionnaires gestionnaires, industriels de l'eau, Agence Régionale de Santé, associations....

Retour à la consigne

Nous pensons qu'il serait important de réintroduire le retour à la consigne pour les bouteilles en verre et de la généraliser au plastique si cela est possible au plan sanitaire et technique.

Notre pays est très en retard par rapport à notre voisin proche, l'Allemagne. Nous pourrions nous inspirer de ses pratiques. Pourquoi avoir supprimé les appareils récupérateurs de canettes métalliques à l'entrée des supermarchés ?

Réparer plutôt que jeter

Atelier Répare Café

Notre association a proposé à sa dernière assemblée générale la création d'un Répare Café dans l'Etampois Sud-Essonne en s'appuyant sur l'expérience réussie de Dourdan initiée par l'association Graines de Colibri.

Le but est de réparer les objets défectueux plutôt que de les jeter, en un mot de leur donner une seconde vie.

Le paragraphe ci-dessous explique plus précisément l'esprit de cette structure utile à tous.

« Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés dont l'entrée est ouverte à tous. Outils et matériel sont disponibles à l'endroit où est organisé le Repair Café, pour faire toutes les réparations possibles et imaginables. Vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, vaisselle, objets utiles, jouets et autres. D'autre part sont présents dans le Repair Café des experts bénévoles, qui ont une connaissance et une compétence de la réparation dans toutes sortes de domaines.

On y apporte des objets en mauvais état qu'on a chez soi. Et on se met à l'ouvrage avec les gens du métier. Il y a toujours quelque chose à apprendre au Repair Café. Ceux qui n'ont rien à réparer prennent un café ou un thé, ou aident à réparer un objet appartenant à un autre. On peut aussi toujours y trouver des idées à la table de lecture qui propose des ouvrages sur la réparation et le bricolage. » <https://repaircafe.org/fr/a-propos/>

Nous préconisons la généralisation de ces repair café partout où cela est possible.

Création de lieux de récupération, de dépôt, d'échanges...

Nous constatons que beaucoup d'objets, matériels... sont mis en déchetterie, en décharges, en incinération, en revalorisation matière ou énergétique... alors que des personnes en auraient besoin pour une nouvelle utilisation en l'état ou pour des pièces détachées. (Pourquoi les déchetteries qui reçoivent ces objets ont pour consigne de ne pas les donner ?).

Lutte contre l'obsolescence dite « programmée » ou « prématurée »

Nous souhaitons que des règlements stricts soient imposés aux fabricants lors de la conception et réalisation de tout objet ou appareil. Encourager les collectivités, les entreprises, les commerces, les associations... à sensibiliser la population à un achat éthique d'appareils durables. La revue « 60 millions de consommateurs » explique que nous envoyons à la déchetterie environ 90 millions d'équipements électriques et électroniques, selon les chiffres de l'ADEME, pour défauts de conception, pièces détachées introuvables ou chères, matériaux fragiles, technologie ou usage dépassés... Les distributeurs orientent les consommateurs vers un échange d'appareil plutôt que vers une réparation moins attrayante au point de vue prix et garantie. Nous sommes dans un véritable gâchis au plan écologique.

Tri des déchets dans la restauration rapide

Nous soutenons les actions de l'ONG Zéro Waste France qui dénonce le grand gaspillage des chaînes de restauration rapide dont McDonald's qui jette 115 tonnes d'emballages chaque jour.

Giulietta Gamberini de La Tribune commente l'action de Zéro Waste : « Les ordures issues des magasins de la chaîne de restauration, fondée sur le principe de l'usage unique, seraient même en augmentation d'environ 20% entre 2013 et 2015 en France, deuxième marché mondial de l'enseigne en termes de chiffre d'affaires juste derrière les Etats-Unis, "selon les informations parcellaires communiquées par l'entreprise". Cependant, au lieu de croître dans l'Hexagone, le taux de recyclage diminue, dénonce l'association. Entre 2013 et 2015, il est notamment passé de 26,5% à 25%, alors que des pays européens voisins (Allemagne, Belgique, Pays-Bas) dépassent 90%. De faibles performances à imputer aux politiques de tri, loin d'être généralisées dans les restaurants, regrette Zero Waste. »

Nous vous demandons de poursuivre les démarches engagées par Madame Brune Poirson, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la transition écologique et solidaire.

Emballages plastique : aller plus loin

Fin février, le gouvernement a signé avec des entreprises volontaires un Pacte national sur les emballages plastiques qui prévoit que ceux qui s'engagent améliorent la recyclabilité de leurs emballages. Ce qui est positif a priori, mais à juste raison, Zéro Waste France insiste sur le fait que le Pacte ne contient aucun objectif chiffré de réduction nette des quantités d'emballages plastiques jetables. Pourquoi ? Alors que la production et la consommation de plastique augmentent dans le monde par rapport à l'année précédente. Prévision + 40% de production dans les 10 prochaines années.

Nous considérons avec Zéro Waste que ce Pacte qui repose sur le volontariat est absolument insuffisant et devrait faire l'objet de mesures politiques et juridiques véritablement contraignantes. Il devrait s'adresser à tous les producteurs.

Il convient donc de baisser la consommation de plastique, de soutenir économiquement la vente en vrac et la consigne des récipients en verre et de plus, interdire certains plastiques jetables.

Nous citerons comme mauvais exemple plusieurs hypermarchés qui mettent à la vente des pommes certifiées HVE (haute valeur environnementale) sous forme de barquettes entourées de plastique non-recyclable.

Ne nous étonnons pas des conséquences pour la planète => 7^{ème} continent formé de plastiques, asphyxie des baleines, tortues et autres animaux marins, micro-plastiques dans toute la chaîne alimentaire...

Partenaires potentiels : (industriels, commerces, producteurs, collectivités, consommateurs, associations environnementales, experts, etc.)



Mais quand allons-nous vraiment agir avec efficacité et rapidement ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

La Présidente de l'ADSE,

Madame Marie-Josèphe MAZURE